

## Rapport de commission

### Préavis n° 687

<b>Objet :</b>	Elections communales 2026		
<b>Date et heures de la séance :</b>	24 mars 2025	Début : 19h00	Fin : 20h00
<b>Lieu de la séance :</b>	Salle de la municipalité		
<b>Président-e / Rapporteur-e :</b>	Gerrit Weber		
<b>Membres de la commission présents :</b>	Didier Brocard, Hervé Cornaz, Cora Haerberli, Serge Perrier		
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>	-		
<b>Représentant-e(s) de la Municipalité :</b>	Antonio Vialatte		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

Tous les membres de la commission se sont exprimés sur la proposition de la Municipalité. Rapidement un consensus de soutenir la proposition de la municipalité est trouvé.

Certains points issus de la discussion méritent de l'attention :

Maintenir le nombre des Municipaux à 7 était clairement compréhensible vue la charge de travail pour chaque dicastère. Questionné sur ce point, Monsieur le syndic souligne l'accompagnement professionnel des Municipaux grâce aux chefs de service qui garantissent un soutien en expertise spécifique selon le dicastère. A une exception près, chaque Municipal-e a aujourd'hui un chef de service.

Concernant le nombre des conseillers communaux, il n'a pas été question de réfléchir à une augmentation. La question de la diminution a cependant été discutée, car tous les partis constatent la difficulté à recruter.

Finalement, après débat, les arguments en faveur de maintenir le nombre actuel à 50 étaient plus nombreux :

- Avec 50 conseillers-ères, le Conseil de Grandson est similaire aux autres communes ayant un nombre d'habitants semblable
- Une meilleure représentativité des partis et des avis différents est garantie avec le nombre actuel
- Le nombre actuel permet aux partis de mieux répartir le travail en commission rendant ainsi le mandat de conseiller communal moins chargé
- Un nombre plus petit augmenterait éventuellement une polarisation

Pour ces raisons, c'est à l'unanimité que les membres de la commission vous encouragent à soutenir les conclusions du préavis. Néanmoins, une démarche active est demandée au Bureau, en coordination avec le Greffe / Municipalité, pour encourager nos citoyens à s'engager pour dans la vie politique de leur commune. Cela peut se faire sur la page web communale, borne interactive, journal tous ménages, accueil des nouveaux citoyens ou encore affiches au bord des routes

Fondé sur ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

vu le préavis de la Municipalité ;

entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide:

Article 1 : de maintenir le nombre des Conseillers communaux à 50 (cinquante) pour la législature 2026-2031

Article 2 : de maintenir le nombre des Conseillers municipaux à 7 (sept) pour la législature 2026-2031

Signature du rapporteur